

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026 **COMMUNE DE MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE**

La réunion a débuté le 11 mai 2026 à 20h15 sous la présidence du Maire, Monsieur SIGIEL Matthieu.

Membres présents :

Madame BOUCHEZ Maria Dos Anjos - Adjointe au Maire
Monsieur CRETEAU Mickaël - Conseiller Municipal
Madame DEMAY Sollène - Conseillère Municipale
Monsieur FORIN André - Adjoint au Maire
Monsieur GASCON Grégory - Conseiller Municipal
Madame JACQUEMIN Coralie - Conseillère Municipale
Monsieur LAMBOLEZ Guillaume - Adjoint au Maire
Madame MALAGOLI Aline - Conseillère Municipale
Monsieur PICCIRILLI Vincenzo - Conseiller Municipal
Madame REEB Anne - Conseillère Municipale
Madame ROUYER Fanny - Conseillère Municipale
Monsieur SIGIEL Matthieu - Maire

Membres absents représentés :

Monsieur SCHNEIDER Christophe - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M LAMBOLEZ Guillaume - Adjoint au Maire
Monsieur THUNY Vincent - Conseiller municipal Pouvoir donné à M GASCON Grégory - Conseiller Municipal

Membres absents :

Madame BARBIER Laetitia - Conseillère municipale (excusée)

Secrétaire de séance : Madame ROUYER Fanny

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2026_052 - Réalisation d'un emprunt pour la construction de la nouvelle station de traitement de l'eau potable
- Questions diverses

2026_052 – FINANCES LOCALES – EMPRUNT - RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET D'UN RÉSERVOIR DE 300 M3

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2337-3,
 - Vu l'article L. 2122-22 3° du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts,
 - Vu le budget primitif 2026 de l'eau, voté le 30 avril 2026,
 - Considérant que par sa délibération du 12 février 2026 le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable et d'un réservoir de 300 m3,
-
- Le crédit total de ce projet est de 1 317 764 euros HT,
 - Le montant total des subventions obtenues est de 90 520 euros,
 - L'autofinancement est de 27 244 euros,
 - Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 200 000 euros
-
- Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
 - Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✓ Décide d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- ✓ Autorise le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 200 000 euros,
- ✓ Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ Donne autorisation au Maire pour effectuer toutes les opérations financières nécessaires à la gestion de cet emprunt, conformément à l'article L. 2122-22 alinéa 3 du CGCT,
- ✓ Précise que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois (www.telerecours.fr) à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours gracieux peut également être exercé dans ce délai, suspendant temporairement le cours du délai contentieux,
- ✓ Dit que le Maire et la Trésorière de Lunéville seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte.

Pas de question ni de débat

14 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h35.

Madame ROUYER Fanny
Secrétaire de séance



Monsieur SIGIEL Matthieu,
Maire

